

Fiche « Bonne pratique » - Kitakyûshû

Nom de la collectivité		Localisation (sur carte) CARTE (lien)
Nom de la collectivité	Ville de Kitakyûshû	
Domaine(s) concerné(s)	Environnement / Économie	
Population	980 000 habitants	
Site Internet (en anglais) :	http://www.city.kitakyushu.lg.jp/english/index.html	
Contact :	contact@clairparis.org	

Points essentiels de la politique novatrice déployée :

Avec la création en 1901 de l'usine sidérurgique Yawata Steel Works, la ville de Kitakyûshû a joué un rôle de locomotive dans la croissance de l'économie japonaise, mais ce succès avait eu pour revers de graves problèmes de pollution atmosphérique. La baie de Dôkaiwan en était même arrivée à être désigné du sinistre surnom de « Mer de la mort ».

En déployant une politique environnementale exigeante, la ville a cependant réussi à opérer une formidable métamorphose. Un rapport de l'OCDE en fait l'éloge, parlant du « reverdissement d'une ville couleur de cendres ».

Ambitionnant de devenir la « future capitale mondiale de l'écologie durable », la politique de la ville s'organise selon trois axes :

- l'environnement : développement durable par réduction des émissions de CO₂,
- la société : encouragement à la participation citoyenne,
- l'économie : développement d'une économie « verte ».

A travers un programme intitulé Green Frontier Plan, Kitakyûshû travaille à devenir une « ville jouissant d'authentiques richesses ». Ce programme s'inscrit dans une politique de coopération internationale ambitieuse, qui se donne pour objectif d'ici 2050 de réduire les émissions de CO₂ de 200 % : 50 % dans la ville, et 150 % en Asie.

En 2011, la ville de Kitakyûshû a été distinguée par l'OCDE en tant que « ville modèle en matière de croissance verte » pour l'ensemble des actions accomplies.

(Mis à jour le 3 février 2013)

Fiche « Bonne pratique » - Tôkyô

Nom de la collectivité		Localisation (sur carte) CARTE (lien)
Nom de la collectivité	Ville de Tôkyô	
Domaine(s) concerné(s)	Réseaux d'eau potable / Travaux publics	
Population	13 220 000 habitants	
Site Internet (en anglais) :	http://www.metro.tokyo.jp/EN GLISH/index.htm	
Contact :	contact@clairparis.org	

Points essentiels de la politique novatrice déployée :

Le service des eaux de la ville de Tôkyô est une entreprise régionale publique qui approvisionne une population de 13 millions d'habitants. Elle dispose d'un réseau de canalisations d'une longueur totale de 26 000 km, ce qui correspond à la moitié de la circonférence de la Terre. La prévention des pertes d'eau est un enjeu crucial d'une part pour améliorer le rendement, d'autre part pour minimiser l'impact environnemental. Les efforts sont conduits selon trois axes :

1. Renouvellement systématique des canalisations devenues vétustes et amélioration de la qualité des matériaux utilisés : les canalisations vétustes ont été à 99 % remplacées par des canalisations en fonte ductile, de haute résistance. Les canalisations en plomb, de faible résistance, ont été à 100 % remplacées par des canalisations en acier inoxydable.

2. Optimisation de la détection des pertes d'eau et rapidité des interventions pour réparation : des équipes opèrent 24 heures sur 24. Elles font des inspections en utilisant des tiges d'écoute et des détecteurs électroniques ; elles effectuent des mesures de nuit, durant une tranche horaire où l'eau n'est pas consommée ; elles interviennent en urgence pour des réparations.

3. Haute maîtrise technologique en matière de prévention des pertes d'eau : un centre de formation du personnel et de développement de nouvelles technologies a été mis en place dans le but de favoriser le transfert des savoir-faire et le perfectionnement des compétences. Ces actions et ces dispositifs ont permis une notable réduction du taux des pertes d'eau de la capitale. De 9,6 % en 1995, il est passé 3 % en 2010. Ce taux est très faible si on le rapproche de celui d'autres villes du monde, de taille comparables.

(Mis à jour le 19 février 2013)

Fiche « Bonne pratique » - Hiroshima

Nom de la collectivité		Localisation (sur carte) CARTE (lien)
Nom de la collectivité	Ville de Hiroshima	
Domaine(s) concerné(s)	Paix / Diplomatie	
Population	1 180 000 habitants	
Site Internet (en anglais) :	http://www.city.hiroshima.lg.jp/ www/genre/000000000000/1 00100000021/index.html	
Contact :	contact@clairparis.org	

Points essentiels de la politique novatrice déployée :

Le largage de la bombe atomique sur Hiroshima a fait en août 1945 plus de 140 000 victimes, et même 68 ans après, laisse de nombreuses séquelles. De nombreuses personnes souffrent de handicaps et de maladies liées à la bombe. Des mesures de radiations continuent également à être régulièrement effectuées dans toute la région.

Cette tragique expérience explique que de nombreuses associations et ONG militant en faveur de l'interdiction des armes nucléaires se soient constituées dans la ville de Hiroshima. « Mayors for Peace » (Maires pour la Paix) est l'une de ces ONG.

Fondée en 1982 par le maire de Hiroshima de l'époque, elle œuvre à la réunion des collectivités territoriales de tous pays autour de l'idéal d'un monde sans armes nucléaires. Elle souligne que les collectivités, en tant qu'entité de base de l'administration territoriale, ont pour mission essentielle la sécurité des citoyens.

A travers le programme « Vision 2020 » dont l'objectif est de faire ratifier d'ici 2015 un traité d'interdiction des armes nucléaires en 2020, « Mayor for Peace » conduit toute une série d'actions : pétitions, opérations conjointes avec les collectivités membres.

Cette organisation est présidée par le maire de Hiroshima. 5 238 villes de 153 pays en sont membres, parmi lesquelles 137 villes françaises.

(Mis à jour le 19 février 2013)

Fiche « Bonne pratique » - Département de Kôchi

Nom de la collectivité		Localisation (sur carte) CARTE (lien)
Nom de la collectivité	Département de Kôchi	
Domaine(s) concerné(s)	Gestion des cours d'eau / Prévention des risques	
Population	750 000 habitants	
Site Internet (en anglais) :	http://www.pref.kochi.lg.jp/eng/ish/	
Contact :	contact@clairparis.org	

Points essentiels de la politique novatrice déployée :

Située sur la côte Pacifique de l'île de Shikoku, la ville de Kôchi est exposée aux typhons, et la quantité de précipitation annuelle qu'elle reçoit dépasse les 2 500 mm (5 fois plus que Marseille). De nombreuses zones de la ville étant situées au niveau de la mer, les aménagements des cours d'eau posent beaucoup de difficultés. En 1998, la ville de Kôchi a été victime d'une pluie diluvienne d'une violence jamais vue dans les annales de la météorologie. Les rivières sont sorties de leur lit, dévastant cultures et habitations, et faisant de nombreuses victimes.

A la suite de cette catastrophe, le département a pris diverses mesures :

- 1. Aménagement des cours d'eau :** pour prévenir les risques liés aux inondations survenant en moyenne une fois tous les 50 ans, les digues ont été élargies et renforcées sur plus de 16,7 km ; les ponts et les barrages ont été reconstruits selon de nouvelles normes.
- 2. Aménagement de l'habitat :** des systèmes d'évacuation des eaux de pluie plus efficaces ainsi que des pompes ont été installés.
- 3. Prévention et gestion des risques :** des caméras à fibres optiques ont été mises en place pour surveiller le niveau des eaux, une structure départementale dédiée à la gestion des cours d'eau a été créée, les informations des offices de pluviométrie sont désormais centralisées.

Partant du constat que les infrastructures matérielles ne permettaient à elles seules une parfaite maîtrise des risques d'inondation, le département organise des débats réunissant habitants, entrepreneurs et spécialistes afin d'encourager une réflexion commune sur la gestion des catastrophes naturelles.

(Mis à jour le 19 février 2013)

Fiche « Bonne pratique » - Chartres

Nom de la collectivité		Localisation (sur carte)
Nom de la collectivité	Ville de Chartres	
Domaine(s) concerné(s)	Développement économique	
Population :		
Pour la ville de Chartres :	42 000 habitants	
Pour Chartres Métropole	127 000 habitants	
Site Internet :	www.chartres.fr	
Contact :	contact@chartresinternational.com	

Points essentiels de la politique novatrice déployée :

Chartres est le premier site inscrit au patrimoine mondial par l'UNESCO en France, mais Chartres est aussi connu comme la capitale de la lumière et du parfum.

En effet, dès les années 60, les entreprises Guerlain, Coty-Lancaster et Paco Rabanne se sont délocalisées de Paris à Chartres. Puis, très vite de nombreuses entreprises de ce domaine les ont rejoints, et ont fondé en 1994 l'association *Cosmetic Valley*.

Labellisée pôle de compétitivité des sciences de la beauté et du bien être par l'Etat en 2005, son rôle est d'aider les industriels de la filière de la parfumerie-cosmétique au travers : du développement commercial (mise en réseau, accompagnement à l'export des PME), et de l'amélioration de leur compétitivité (montage de projets de recherche et d'innovation).

De vraies synergies ont ainsi été développées entre les entreprises, les universités, les centres de recherche et les collectivités locales. Ce pôle devient le premier centre de ressource mondiale en parfum et cosmétique et premier centre de recherche mondial dans ce domaine, et regroupe plus de 600 entreprises. Grâce à ce dynamisme, créateur de nombreux emplois, le luxe français soutient ainsi l'économie locale.

(Mis à jour le 3 mars 2013)

Fiche « Bonne pratique » - Tours

Nom de la collectivité		Localisation (sur carte)
Nom de la collectivité :	Ville de Tours	
Domaine(s) concerné(s) :	Politique environnementale : Transition énergétique	
Population :	147 000 habitants	
Site Internet :	http://www.agglo-tours.fr/index .php?idtf=46	
Contact :	mb.amirault-deiss@ville-tours. fr	

Points essentiels de la politique novatrice déployée :

Depuis 2008, pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire, la Ville de Tours et sa Communauté d'agglomération Tour(s)plus sont engagées dans l'élaboration d'un plan climat territorial, avec la mise en œuvre d'actions pour soutenir l'autonomie énergétique du territoire.

En 2012, la Ville de Tours a créé dans ses services un « pôle énergie », dans le souci de renforcer l'autonomie énergétique, en accord avec le « plan climat » et avec le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), élaboré en 2012 par l'Etat et la Région Centre. La priorité est donnée à l'efficacité énergétique du bâti, à travers l'urbanisme. L'objectif est d'agir directement ou indirectement pour renforcer l'autonomie énergétique du territoire.

Pour cela, il faut :

- identifier les ressources énergétiques du territoire et proposer un bouquet énergétique composite, permettant de recourir à plusieurs types d'énergies possibles,
- déterminer le potentiel d'énergies renouvelables mobilisables et en élaborer un schéma avec les autres collectivités territoriales,
- maîtriser la demande énergétique du territoire,
- optimiser les réseaux de fourniture d'énergie.

En janvier 2013, Tour(s)plus a adopté une nouvelle compétence « énergie », avec la création d'un nouveau service mutualisé, qui travaille pour toutes les communes qui le souhaitent, pour leur apporter une expertise voire un appui opérationnel : une première en France. Il s'agira, en particulier, d'analyser avec précision le coût énergétique des bâtiments publics, d'étudier les contrats passés avec différents prestataires (exemple : réseaux de chaleur), afin de les améliorer si nécessaire.

Pour exercer cette nouvelle compétence veut se doter d'une stratégie à long terme. En effet, la transition énergétique est plus compliquée à mettre en place chez les particuliers qu'à l'échelon des collectivités territoriales.

Les objectifs sont :

- économiser la ressource,
- réduire la consommation de gaz ou d'électricité,
- contrer l'inflation des énergies,
- faire baisser la facture énergétique
- produire de l'énergie renouvelable.

La démarche s'inscrit dans une perspective « Négawatt » (sobriété, efficacité énergétique, recours en priorité à l'énergie renouvelable), par opposition au mégawat, l'unité de mesure communément utilisée en matière de production d'énergie.

(Mis à jour le 8 mars 2013)

Fiche « Bonne pratique » - Nancy

Nom de la collectivité		Localisation (sur carte)
Nom de la collectivité :	Ville de Nancy	
Domaine(s) concerné(s) :	Conservation et valorisation du patrimoine pour un développement économique et touristique	
Population :		
Ville de Nancy :	107 710 habitants	
Communauté urbaine du Grand Nancy :	270 000 habitants	
Site Internet :	http://www1.nancy.fr/	
Contact :	Erina.Ruban@mairie-nancy.fr	

Points essentiels de la politique novatrice déployée :

Le patrimoine culturel et historique et sa valorisation sont devenus aujourd'hui un enjeu majeur des collectivités désireuses de créer une qualité de vie indispensable à leur attractivité économique, à leur visibilité, à la fréquentation touristique... Les projets d'urbanisme, le développement économique et social ne peuvent se concevoir qu'en pleine connaissance de son histoire et de son identité culturelle.

Nancy a la particularité de présenter trois villes historiques : la ville vieille médiévale, la ville neuve Renaissance du Duc Charles III et la ville XVIII^{ème} du Duc Stanislas avec les trois places classées au patrimoine mondial de l'UNESCO (Places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance). L'objectif est de souder ces trois villes dans un ensemble hétérogène mais cohérent et complémentaire.

Plusieurs actions opérationnelles et des grands événements culturels liés au patrimoine sont menés, dont les opérations Monuments Historiques liées au programme de festivités Renaissance 2013.

(Mis à jour le 9 mars 2013)